

Commotion cérébrale soupçonnée: renseignements pour les parents et personnes tutrices

Ce modèle d'outil doit être rempli (case appropriée cochée) par le personnel enseignant, le personnel responsable de la supervision ou le personnel entraîneur après qu'un incident pouvant être lié à une commotion cérébrale ait été observé ou signalé. Une fois rempli, ce document doit être remis aux parents ou personnes tutrices afin de les informer des mesures prises et des prochaines étapes à suivre.

Nom de l'élève:

Date:

Les mesures suivantes ont été prises :

- Le 911 a été contacté. (Signaux d'alarme observés ou signalés.)

Prochaines étapes pour les parents ou personnes tutrices

- Pendant l'évaluation médicale, discutez avec le médecin ou le membre du personnel infirmier praticien concernant :
 - Le diagnostic d'une commotion cérébrale, le cas échéant
 - Les informations à communiquer à l'école
 - Les mesures recommandées
- Après l'évaluation médicale, communiquez avec la direction de l'école ou la personne désignée concernant :

- Les résultats de l'évaluation médicale et toute autre information médicale pertinente fournie par le médecin ou le membre du personnel infirmier praticien qui pourrait aider l'élève dans son retour à l'école.

- Des indices visibles (signes) ou symptômes ont été observés ou signalés ou l'élève n'a pas répondu correctement à toutes les questions portant sur son orientation et son état de vigilance.

Prochaines étapes pour les parents ou personnes tutrices

- Consultez un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien dès que possible.
- Pendant l'évaluation médicale, discutez avec le médecin ou le membre du personnel infirmier praticien concernant :
 - L'incident lié à une commotion cérébrale soupçonnée qui a été signalé par l'école
 - Le diagnostic d'une commotion cérébrale, le cas échéant
 - Les mesures recommandées
- Après l'évaluation médicale, communiquez avec la direction de l'école ou la personne désignée concernant :
 - Les résultats de l'évaluation médicale et toute autre information médicale pertinente fournie par le médecin ou le membre du personnel infirmier praticien qui pourrait aider l'élève dans son retour à l'école.

- Un incident lié à une commotion cérébrale soupçonnée a été observé ou signalé, mais aucun signal d'alarme, indice visible (signe) ou symptôme lié à une commotion cérébrale soupçonnée n'a été observé ou signalé, et l'élève a répondu correctement à toutes les questions portant sur son orientation et son état de vigilance.

Prochaines étapes pour les parents ou personnes tutrices

- Une surveillance de l'élève est requise pendant 48 heures (à la maison et à l'école) afin de détecter tout indice visible (signes) ou symptôme tardif. Pendant cette période :
 - L'élève peut continuer à fréquenter l'école et à participer aux activités d'apprentissage.

- Participer de nouveau aux activités physiques après 24 heures.

Si pendant la période de surveillance de 48 heures :

- Des signaux d'alarme sont observés ou signalés
 - Appelez immédiatement le 911.
 - Informez la direction de l'école ou la personne désignée de l'apparition de signaux d'alarme, des résultats de l'évaluation médicale et de toute autre information médicale pertinente fournie.
- Des indices visibles (signes) ou des symptômes sont observés ou signalés
 - Consultez un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien dès que possible.
 - Informez la direction de l'école ou la personne désignée de l'apparition d'indices visibles (signes) ou de symptômes, des résultats de l'évaluation médicale et de toute autre information médicale pertinente fournie.
- Aucun signe ou symptôme n'apparaît :
 - Informez la direction de l'école ou la personne désignée qu'aucun indice visible (signe) ou symptôme n'a été observé ou signalé au cours de la période de 48 heures.